

7 avril 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur [réponse conjointe à la question parlementaire n°2072 du 11 mars 2025](#) concernant la reconnaissance des diplômes des professionnels de santé formés hors de l'Union européenne, la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, et la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, ont fourni des informations sur la procédure d'accès au marché du travail dans le secteur de la santé pour les personnes titulaires de qualifications étrangères. Au Luxembourg, la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles a été transposée de manière à ce que la reconnaissance des qualifications des pays tiers soit quasiment identique à celle des qualifications des pays de l'UE. Parallèlement, les personnes titulaires de qualifications de pays tiers doivent démontrer qu'elles possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer leur profession au Luxembourg sans mettre en danger les patients.
- Le 31 mars 2025, [une liste des métiers très en pénurie](#) a été publiée. Cette liste met en évidence les professions (y compris leurs sous-catégories) qui sont très recherchées par les recruteurs, mais pour lesquelles très peu de candidats sont inscrits auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Cette année, 22 professions ont été identifiées, contre 24 l'année précédente. Les employeurs à la recherche de travailleurs qualifiés dans ces domaines peuvent bénéficier de procédures simplifiées et accélérées pour l'embauche de ressortissants de pays tiers.
- À partir du 2 avril 2025, les citoyens de l'Union européenne voyageant au Royaume-Uni sans visa devront obtenir [une autorisation de voyage électronique \(Electronic Travel Authorisation \(ETA\)\)](#). Cette mesure est mise en place à l'échelle mondiale pour les visiteurs se rendant au Royaume-Uni qui n'ont actuellement pas besoin de visa pour des séjours de courte durée ou qui ne disposent pas déjà d'un statut d'immigration au Royaume-Uni.

Chiffre de la semaine: 10 793

En 2023, le nombre de victimes enregistrées de la traite des êtres humains dans l'Union européenne s'élevait à 10 793. On comptait 8 471 trafiquants présumés et 2 309 trafiquants condamnés.

Près des deux tiers (63 %) des victimes enregistrées de la traite des êtres humains étaient des femmes ou des filles. En revanche, moins d'un quart des trafiquants présumés et condamnés étaient des femmes (24 % et 23 %, respectivement).

Source : [Eurostat](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en